



**Conseil économique
et social**

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.15/1997/2/Add.1
8 avril 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LA JUSTICE PÉNALE
Sixième session
Vienne, 28 avril-9 mai 1997
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**DIXIÈME CONGRÈS DES NATIONS UNIES POUR LA PRÉVENTION
DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS**

**Travaux préparatoires du dixième Congrès des Nations Unies
pour la prévention du crime et le traitement des délinquants**

Rapport du Secrétaire général

Additif

1. Comme suite à la résolution 5/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 21 États, 12 entités de l'Organisation des Nations Unies, 4 organisations intergouvernementales et plusieurs organisations non gouvernementales et professionnelles avaient soumis, au 31 janvier 1997, leurs vues sur le thème, l'ordre du jour, les sujets d'atelier et le lieu éventuel du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (E/CN.15/1997/2 et Corr.1).
2. Le présent document contient un résumé des réponses reçues entre le 1er février et le 30 mars 1997. Pendant cette période, des réponses ont été soumises par deux autres États : l'Égypte et l'Estonie.
3. L'Égypte a suggéré d'inscrire à l'ordre du jour du dixième Congrès les sujets suivants :
 - a) Examen de la question du terrorisme, création de mécanismes propres à renforcer la coopération internationale pour lutter contre ce fléau et mise en place de moyens efficaces permettant d'appliquer les nombreuses résolutions votées à cet égard, y compris des moyens de collecte et d'échange d'informations, de formation et d'échange de connaissances spécialisées, ainsi que des procédures visant à améliorer les poursuites judiciaires;
 - b) Examen de la question des enfants des rues (enfants exposés à des risques et à des déviances);
 - c) Lutte contre le blanchiment de l'argent.

*E/CN.15/1997/1.

4. L'Estonie a proposé d'inscrire au programme du dixième Congrès des questions telles que le crime organisé (terrorisme, corruption, blanchiment d'argent, trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, trafic de personnes); l'élimination et la prévention du crime et la coopération internationale dans ce domaine; l'extradition, les solutions de substitution à l'emprisonnement, la mise à l'épreuve, la réhabilitation et la réinsertion sociale des délinquants; et le traitement des jeunes délinquants. L'Estonie était d'avis qu'il faudrait organiser des séminaires ainsi que des réunions et discussions de groupes d'experts afin de rechercher des solutions aux problèmes liés à ces questions, et elle a proposé que le dixième Congrès adopte une déclaration et des recommandations à cet effet.